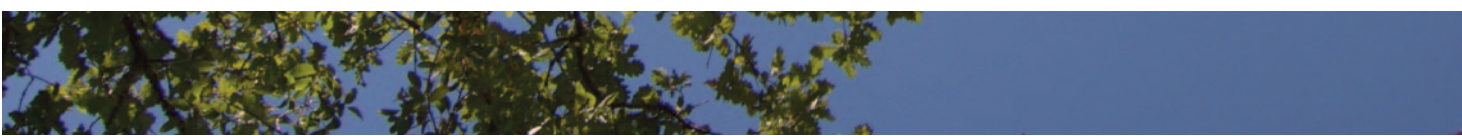




Appel à la Création de Réserves de Nature

Sud Ardèche et nord du Gard

Juin 2023



L'APPEL

Propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, je souhaite que la nature y soit conservée en bon état sur le long terme. Habitant d'une région naturelle, je souhaite contribuer à sa préservation et rejoindre d'autres personnes ayant les mêmes préoccupations. Comment faire ?

Il n'existe pas de réponse simple à ces questions. Des propriétaires qui se tournent vers des associations de protection de la nature ou des scientifiques ne trouvent pas toujours de réponses concrètes et abandonnent petit à petit leur projet. Pourtant la mise en place de zones protégées est la première étape pour étudier et conserver la biodiversité ou assurer une gestion durable des ressources naturelles.

Il a existé un statut de « réserves volontaires libres » qui a malheureusement disparu mais qui pourrait reprendre forme car il correspond à un besoin et à une attente dans un contexte où les politiques publiques de protection peinent à se concrétiser.

Puisque le temps presse dans notre région encore riche mais de plus en plus sous pression, un groupe de propriétaires et de naturalistes a décidé de s'unir pour créer un nouvel outil, capable de faire émerger des réserves de nature.



Rejoignez-nous, en contactant l'un des signataires
ou en manifestant votre intérêt à l'adresse suivante :
reservesdenature07-30@gmail.com

POURQUOI DES RÉSERVES ?

Les initiatives privées sont devenues nécessaires et peuvent être très efficaces.

Quelques hectares de nature offrent déjà d'importants services : stockage de l'eau et du carbone, atténuation des effets de la chaleur et de la sécheresse, protection des espèces et des habitats leur servant de refuges.

Il faut cependant que ces réserves de petite taille soient assez nombreuses et connectées pour fournir tous ces avantages.

Le statut de réserve peut être effectif à différents niveaux :

- Réserve de fait, sans affichage, actuellement peu menacée où la simple volonté du propriétaire suffit. Mais en raison des menaces qui peuvent surgir une vigilance s'y impose.
- Réserve affichée pour parer à des menaces diverses : intrusions, vols, travaux à proximité, etc. et où des études sont menées pour évaluer l'état de la biodiversité et des habitats
- Regroupement avec d'autres réserves proches pour constituer un ensemble plus significatif et mettre en œuvre des moyens plus importants avec éventuellement des conventions de gestion.
- Statut juridique de protection forte dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) ou avec des outils spécifiques comme l'Obligation Réelle Environnementale.

Il est à noter que dans notre région le patrimoine souterrain (avens, grottes, résurgences, cours d'eau souterrains) est particulièrement important ce qui donne une responsabilité supplémentaires aux propriétaires de la surface et des entrées.

Pour chacun de ces niveaux il peut exister une diversité de situations selon qu'il est préférable de laisser la nature en libre évolution, surtout les boisements, ou de prévoir des mesures de gestion.

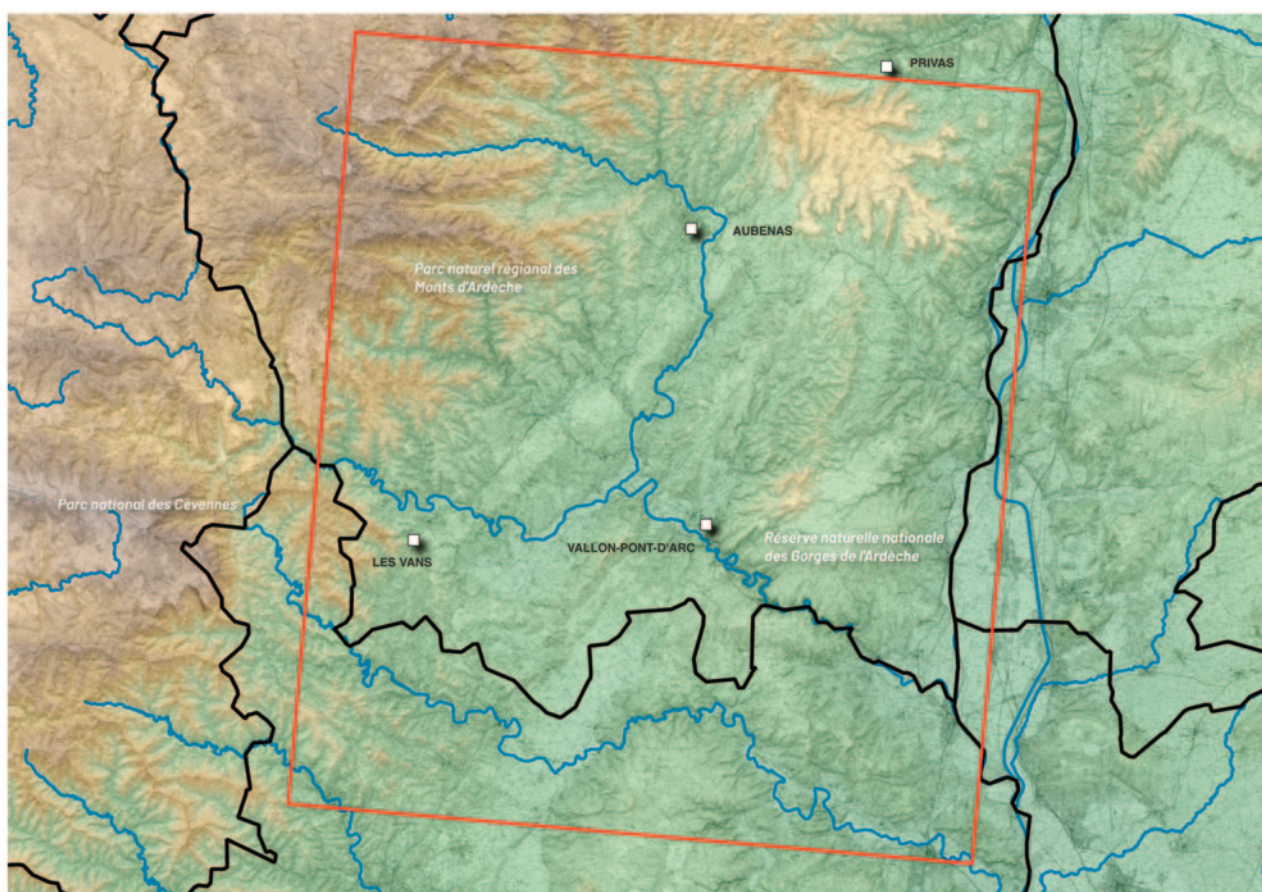
La stratégie nationale sur les aires protégées

Une aire protégée est, selon la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés »

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées fixe un objectif de 30 d'aires protégées (parcs naturels régionaux, sites Natura 2000 par exemple) dont 10 en protection forte (réserves naturelles, etc.) d'ici 2030. Cet objectif a été partiellement repris dans les accords de la COP15 biodiversité. Actuellement, moins de 1,5% du département de l'Ardèche est sous protection forte. *Selon le diagnostic du Muséum d'histoire naturelle sur les aires protégées en France, le secteur constitué par l'Ardèche méridionale et le nord du Gard est un point chaud de biodiversité insuffisamment couvert par la protection forte.*

RÔLE D'UNE STRUCTURE

- Définir une zone cohérente écologiquement, une « toile de nature » entre la Réserve des Gorges et le Parc National des Cévennes, esquissée sur la carte ci-contre et qui peut être déclinée en zones géographiques délimitées selon des critères écologiques, comme l'a été l'écocomplexe de Païolive et des Gras.
- Réunir les propriétaires ou gestionnaires désirant s'engager dans cette démarche. Leur apporter des moyens d'études, des aides juridiques, des conseils de gestion.
- Servir de relais entre les propriétaires, les scientifiques, les associations de protection de la nature ou les instances publiques.
- Rassembler des personnes apportant des ressources financières pour des achats de terrains ainsi que des compétences pour organiser une veille foncière, réaliser des suivis et faire connaître la démarche.
- Dans le cas de propriétaires souhaitant léguer ou vendre leurs parcelles, un des objectifs du collectif est que son statut administratif (association, Fond de dotation, Groupement d'Intérêt public) lui permette de capitaliser les legs et les achats de terrains.



**Délimitation provisoire de l'espace à l'intérieur
duquel les nouvelles réserves de nature
peuvent être constituées.**

CALENDRIER 2023

Juin-septembre

Diffusion de cet appel, synthèse des réponses (liste des propriétaires et personnes intéressés par la démarche, première cartographie des parcelles potentielles, identification des forces vives), groupe de travail pour constituer une ébauche des documents cadres du collectif.

Octobre

Réunion fondatrice du collectif, présentation du travail engagé les mois précédents et choix du type de structure porteuse. Diffusion large dans les médias.

Novembre-décembre

Montage administratif afin de faire émerger la structure porteuse.



ILS ONT REJOINT L'APPEL

Françoise Ayme & Michel Romagny

Retraités, installés à Saint-André-de-Cruzières depuis septembre 2017. Attachés à la cause environnementale et à l'aspect collectifs-citoyens inscrits dans un territoire à taille humaine. Françoise était assistante de direction dans le privé puis dans l'économie sociale et solidaire pendant 20 ans. Michel a œuvré dans les travaux publics en Afrique de l'Ouest, il a été formateur pour publics en difficulté et responsable technique dans l'industrie de transformation.

Michel Barnaud

Je suis un amoureux de la nature de longue date, très attaché à notre Ardèche sèche, méditerranéenne, avec parfois des humeurs. Je suis solidaire de cette démarche. J'aime beaucoup la dimension citoyenne, engagée. Je pense que notre relation à la nature doit d'abord être une relation d'amour et de respect. Propriétaire de quelques parcelles de terre, je pense que nous devrions retrouver le sens du commun, du partagé, du solidaire. Je crois enfin que cet attachement devrait être un lien entre les générations... Pour toutes ces raisons, je signe cet appel et suis très heureux d'être partie prenante de cette belle initiative.

Nicolas Bianchin

Originaire des Cévennes, j'ai grandi au sein de paysages à couper le souffle, sur un terrain de jeu sans limites pour le naturaliste. Investi à titre personnel dans le projet, je suis botaniste et responsable de l'antenne territoriale Rhône-Alpes du Conservatoire botanique national du Massif central. Aujourd'hui père de quatre enfants, j'ai pris conscience que mes actes pouvaient être lourds de conséquences sur les générations futures. A l'inverse, les possibilités d'agir sont nombreuses mais même pour un naturaliste, les occupations du quotidien nous poussent souvent à choisir d'autres priorités. Ce collectif est une aubaine, j'en suis persuadé, il réveillera l'instinct de nature de tous les ardéchois.

Patrick Blandin

Etudiant en sciences naturelles venu camper en 1965 à Brahic, je suis tombé amoureux de l'Ardèche méridionale et ai acquis aussitôt une maison dans un hameau de la vallée de la Ganière. Je suis membre des associations Païolive et Fiber Nature. J'ai fait une carrière d'enseignant-chercheur en écologie, dont la moitié comme professeur du Muséum national d'Histoire naturelle. J'ai été impliqué dans quelques affaires "sensibles" de protection de la nature, en particulier concernant la forêt de Fontainebleau. Depuis 1999, je suis président d'honneur du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, au sein duquel je participe à l'animation du groupe de travail "Ethique en action".

Christophe Bouquet

Co-gérant depuis 1999 de la Grotte de la Cocalière. Depuis des années, la grotte travaille avec le Parc National des Cévennes et l'Association Païolive pour concilier accueil d'un important public, protection de la

nature et éducation à l'environnement. Un sentier d'interprétation karstique associant la surface et le souterrain a été réalisé avec succès. Dans un massif karstique la surface et le souterrain sont liés et nous avons au-dessus du réseau souterrain un domaine de 60 ha environ. Des démarches ont été entreprises pour y établir une réserve naturelle régionale mais sans succès pour le moment. Je me retrouve donc exactement dans la situation décrite au début de l'appel et y souscris volontiers.

Jacques Butez

Venu en vacances en Ardèche, voici 50 ans, j'ai choisi de m'y installer à la retraite - pour son attrait, sa biodiversité, qui hélas disparaît depuis quelques années, c'est pourquoi je suis solidaire pour la création d'un conservatoire. Je suis propriétaire lieudit "à Chibasse" d'une maison entourée de 8 Hectares de garrigue lieu privilégié, avec un ruisseau serpentant la vallée" le Granzon" site encore sauvage connu pour ses ouvrages divers-sa faune, sa flore, ses poissons etc que je tiens à protéger strictement de toutes activités nuisibles au bon maintien de ce lieu exceptionnel.

Carole Coache

J'ai hérité de ma mère des terrains dans le hameau du Mazel (Banne), dont une parcelle de 1,8 ha sur le sentier de randonnée de Banelle. Ces terrains sont une pure merveille, ils ont une grande importance affective pour moi. J'y passe régulièrement des heures de promenade, de méditation et de découverte. J'ai le souhait de créer des espaces de partage dans ces lieux qui auraient pour objectifs de sensibiliser à ces lieux magiques, les soutenir par l'intention de co-créativité avec la nature et les personnes partageant la découverte et le respect du bois.

Gilbert et Béatrice Cochet

Naturalistes, nous avons parcouru le monde, émerveillés par la nature et avons publié plusieurs ouvrages dont les derniers appellent à un ré-ensauvagement de la France et de l'Europe. Nous sommes aussi engagés à l'ASPAS et avons fondé l'Association Forêt Sauvages. Le sud de l'Ardèche nous intéresse particulièrement et Gilbert préside le conseil scientifique des Gorges de l'Ardèche. Nous savons que la maîtrise foncière sera décisive pour que la nature puisse retrouver son dynamisme.

Simon Contant

Je suis installé en Ardèche depuis 2020, après avoir habité dans plusieurs régions. Naturaliste et botaniste, j'ai découvert un département d'une originalité remarquable. Depuis ses plaines méditerranéennes jusqu'à ses sommets montagnards, du calcaire au granite, des garrigues aux forêts, des pelouses sèches aux rivières encaissées, je pense que la diversité de ce territoire mérite d'être comprise et protégée dans toutes ses composantes. Membre actif des associations Païolive et Fiber Nature, je souhaite pouvoir y contribuer à travers ce projet de réserves.

Lionel Coste

Je suis engagé dans la protection de la nature et son étude depuis de nombreuses années. Je préside l'association Fiber Nature, association environnementale nationale qui crée des réserves de biodiversité : actuellement 20 hectares ont été ainsi protégés. Spécialiste du castor européen, je préside aussi l'association Qualité de vie à Grospierrres qui lutte régulièrement contre des projets très impactants sur des zones

naturelles. Je suis aussi administrateur de l'association Païolive et de la Frapna Ardèche.

Jean-François Holthof

Religieux cistercien, arrivé à l'ermitage Saint-Eugène au bois de Païolive en 1994. Après l'avoir restauré, je me suis intéressé à ce bois qui me protège et ai compris qu'il devait être lui aussi mieux connu et protégé. Avec des connaisseurs et amis du site, dont Pierre et Michèle Rabhi qui y vivaient aussi, nous avons fondé l'Association Païolive en 2004 qui depuis ne cesse d'agir pour étudier, faire connaître et protéger ce qui est devenu l'écocomplexe de Païolive et des Gras. J'ai aussi en gestion 5-6 hectares autour de l'ermitage et du carrefour des Trois-Seigneurs.

Gines Martinez

Habitant les Vans depuis quelques années, je fréquente le sud Ardèche depuis 25 ans. Maintenant retraité, j'ai du temps pour militer dans des associations de protection de la nature. A ce jour, c'est à titre personnel que je m'inscris dans la présente démarche citoyenne visant à consacrer des espaces sur lesquels les processus naturels des écosystèmes puissent librement s'exprimer sans pression significative des activités humaines. Pour moi, cette mobilisation citoyenne vient compléter à partir d'une approche locale, les dispositifs publics visant à étendre les aires sous protection forte.

Didier Serre

Ardéchois d'origine, je suis installé depuis quelques années à St-Alban-Auriolles. J'ai redécouvert le bois de Païolive et ses Gras que j'explorais avec fascination lorsque j'étais adolescent et dans lequel de nouveau je prends à chaque fois un extraordinaire plaisir à déambuler. Je me suis rapproché de Jean-François Holthof et de l'association Païolive afin de savoir comment je pourrais aider l'association et apporter ma contribution à la préservation de ce site unique sur lequel j'ai bien conscience que pèsent au fil du temps des pressions de plus en plus fortes. En tant que citoyen, je me sens pleinement concerné par ce projet et souhaite pouvoir m'associer à la réflexion en cours.

Cassie Texier

Sensible à la cause environnementale, j'ai décidé lors du premier confinement de vendre ma maison et de créer un lieu d'accueil mais surtout une forêt nourricière. La quête d'un lieu susceptible d'accueillir mon projet m'a amenée jusqu'en Ardèche. Aujourd'hui propriétaire d'une parcelle de bois que je souhaite protéger de toute exploitation, je suis heureuse de m'associer au collectif et de collaborer à ma petite échelle à la préservation de la biodiversité.

Pascal Vedel

J'habite un ancien mas restauré par mes soins dans les Gras de Lablachère-Joyeuse et suis apiculteur-récoltant. J'entretiens donc ces terres, entre bois et prairies sur 7 hectares, notamment par pâturage sur ces Gras qui sont un patrimoine naturel exceptionnel où j'aime vivre. Tout ce qui peut contribuer à leur protection me touche et j'adhère volontiers à ce projet novateur qui prend en compte les propriétaires.

« A la faveur de la révision constitutionnelle du 1 mars 2005, la protection de l'environnement s'est vue renforcée par « l'adoption d'une Charte de l'environnement adossée à la Constitution ».

Les articles 2 et 7 concernent notre démarche en tant que prise de responsabilité par des citoyens dans la protection de l'environnement :

- Article 2 : *Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.*

- Article 7 : *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*